

FORMATION PRÉPARATOIRE À L'HABILITATION ÉLECTRIQUE OPÉRATION D'ORDRE ÉLECTRIQUE INITIAL OU RECYCLAGE / BR – B1V – B2V – BC ...

Public concerné

Personnel électricien ou électromécanicien chargé, dans le domaine Basse tension (BT) :
- D'exécuter des consignations et des interventions d'entretien et de dépannage, de mesure ou de vérification.
- D'exécuter et/ou de diriger des travaux hors tension.

Pré requis

- Posséder des compétences techniques en électricité est obligatoire pour suivre cette formation.
- Être obligatoirement muni des équipements de protection individuelle (tenue de travail, chaussures de sécurité, écran facial, gants isolants...) pour effectuer les travaux pratiques du stage.
- Maîtrise de la langue française.

Durée

Formation initiale 3 jours soit 21 heures.

Formation recyclage 1.5 jours soit 11 heures.

Incluant théorie et mise en situation pratique.

Effectif

Session de 8 stagiaires maximum.

Validation des acquis

- Evaluation théorique et pratique.
- Après avis favorable, attestation individuelle fournie à l'employeur.

Horaires

08H00 – 12H00
13H30 – 16H30

Lieu de la formation

- Dans les locaux du client en intra.
- Selon calendrier pour les inters.

Modalités d'inscription

Délai de 15 jours à un mois (intra).
Selon calendrier pour les inters,
Inscription possible selon respect des CGV sous 48 heures.

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Le décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010, relatif aux opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage, impose, entre autres, à l'employeur de délivrer une habilitation électrique ainsi qu'un carnet de prescriptions.

L'arrêté du 26 avril 2012, relatif aux normes définissant les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage fixe la NF C 18-510 comme référence des normes.

OBJECTIFS DU STAGE

- ❖ Acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'instructions, des consignes de sécurité électrique et des risques présentés par le courant électrique et par les installations et équipements Basse Tension (selon la norme NF C 18-510).
- ❖ Opérer en sécurité sur l'ensemble ou une partie d'un ouvrage en exploitation (B1).
- ❖ Permettre au personnel d'encadrement d'organiser des travaux d'ordre électrique, de délimiter une zone de travail et de surveiller le personnel (B2).
- ❖ Appliquer les consignes de sécurité liées aux consignations, aux travaux hors tension ou au voisinage effectué sur des ouvrages ou des installations électriques (BC).
- ❖ Appliquer les consignes de sécurité liées aux interventions d'entretien et de dépannage effectuées sur des installations ou équipements électriques (BR) ou de mesure, essais et vérification (BE Essais, mesure ou vérifications).
- ❖ Accéder aux locaux HT. (H0).
- ❖ Permettre ainsi à l'employeur de délivrer à son personnel un titre d'habilitation : B1, B1V, BC, BR, B2, B2V, BE Essais, mesure ou vérifications.

CONTENU DE LA FORMATION

PARTIE THEORIQUE

- L'évaluation des risques.
- Les dangers de l'électricité.
- Les nouvelles dispositions réglementaires.
- Les appareillages en Basse Tension.
- Les limites, zones et opérations liées.
- Les équipements de protection.
- Les rôles et titres d'habilitation.
- Procédure et déroulement des travaux hors tension.
- Procédure et déroulement des interventions.
- Vérifications et essais.
- La procédure en cas d'accident électrique.
- La procédure en cas d'incendie électrique.
- Chargé de travaux, rôle et opérations.
- Chargé de consignation, rôle et opérations.
- Chargé d'intervention, rôle et opérations.

Pour le recyclage la session commencera par une discussion dirigée qui permettra de mettre en avant le retour d'expérience du stagiaire.

Tarifs

cf grille tarifaire – ou selon devis

Accessibilité

La formation est accessible, sous conditions, aux personnes en situation de handicap. Contacter la référente handicap au préalable.

Animateur formation

Formateur habilité ayant plus de 10 ans d'expériences dans le domaine.

Dispositif de suivi

- Chaque stagiaire signe une feuille de présence par demi-journée.
- Attestation de stage par participant.
- Délivrance d'un titre d'habilitation pré-renseigné.
Recyclage préconisé tous les 3 ans.

Référent pédagogique

Eric GARGADENNEC
eric@gascogneformation.fr

MISE EN SITUATION PRATIQUE


- Analyser les risques électriques.
- Mettre en œuvre les procédures de consignation.
- Protéger une zone de travail par obstacle ou isolation (pose de nappe isolante).
- Evoluer et accomplir son travail dans une zone protégée.
- Rendre compte des difficultés rencontrées.
- Intervenir en cas d'accident corporel ou d'incendie.
- Rédiger les documents applicables et transmettre les informations.
- Assurer la surveillance d'une zone de travail.
- Etudier un carnet de prescriptions établi sur la base des prescriptions pertinentes des normes en vigueur, complété le cas échéant par des instructions de sécurité particulières au travail effectué.
- Opérations de manœuvres, mesurages

Méthodes pédagogiques

- ❖ Exposés multimédias interactifs.
- ❖ Alternance d'exposés théoriques, d'études de cas pratiques, de jeux de rôles ou de travaux en groupe, Manipulations de composants électriques et dispositifs de Sécurité basse tension.
- ❖ Etude des risques spécifiques relatifs aux installations du participant.
- ❖ Livret de formation donné au stagiaire.

Contactez-nous

Emilie CLAYSAC

 **06.61.46.32.15**

Référente handicap

 **emilie@gascogneformation.fr**